



REPUBLIQUE FRANCAISE

TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE D'ESSERT

Le Maire de la Commune d'Essert,

VU :

ARRETE

N° 24.026

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- le code général des collectivités territoriales, et notamment son livre II – titre I relatif aux pouvoirs de Police du Maire,
- le code de la route,
- l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre 1^{er} – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel des 5 et 6 novembre 1992 modifié.
- la demande du 25 mars 2024 de la SAS Surleau - sollicitant la réglementation de la circulation et du stationnement Rue du Sergent-Chef André Mangematin à hauteur de l'immeuble sis 1A rue des Commandos de France en vue de la mise à niveau d'un tampon Orange.

Objet :

**Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement Rue du Sergent-Chef André Mangematin.
Mise à niveau de tampons Orange**

CONSIDERANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité et permettre la réalisation de travaux de voirie de prendre toutes les mesures nécessaires pour le bon déroulement desdits travaux.

ARRETE :

Article 1 : Du lundi 8 avril 2024 jusqu'à la fin des travaux, la chaussée sera rétrécie rue du Sergent-Chef André Mangematin à hauteur de l'immeuble sis 1A rue des Commandos de France et réglementée par panneaux.

Article 2 : Durant les travaux, le stationnement sera interdit au droit dudit chantier.

Article 3 : La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la société intervenante.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- M. le Directeur départemental de la sécurité publique de Belfort
- M. le Directeur du SDIS 90
- M. le médecin chef du SAMU
- Gardes-Champêtres
- SAS Surleau/M. Adrien Bion
- Service technique communal

Essert, le 5 avril 2024

**Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire en charge
de la voirie, des travaux et de
la sécurité**

Alain BURGER